Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière du 6 octobre au 31 janvier 2018

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le 6 octobre. Si vous êtes concernés, n'attendez pas pour vous faire vacciner. Vous recevrez par courrier une invitation et un bon de l'Assurance maladie pour vous faire vacciner gratuitement contre la grippe. Cette gratuité de la vaccination est valable du 6 octobre 201 au 31 janvier 2018 pour les personnes à risques.

Qui est concerné ?

- les personnes atteintes de maladie chronique (diabète, asthme, bronchite chronique, insuffisance cardiaque...),
- les personnes de 65 ans et plus,
- les femmes enceintes,
- les enfants de plus de 6 ans atteints de maladies respiratoires chroniques
- les personnes en situation d'obésité morbide ainsi que l'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque graves.

Pour en savoir plus :

Grippe et diabète
Le site de L'Assurance maladie

Source : Assurance maladie